

n'a jamais pu être un droit que parce qu'il a succédé à la possession. La déposition ne sera point un droit, si la possession n'en est pas un. Quant au droit de posséder, les Dissidens ont joui comme hommes, comme Citoyens. Ce sont-là, je crois, les droits reconnus dans un Etat libre. Dire qu'on jouit comme Catholique, c'est confondre les idées, & faire un Monastère de la Pologne.

On érige toujours la question en droit, en voulant établir que la profession de la Religion Catholique est nécessaire pour posséder des Charges. Si ce principe étoit ancien dans la République, pourquoi ne l'a-t-on pas fait valoir, lorsque les Dissidens en possédoient un si grand nombre ? Le système de la République a-t-il changé depuis, a-t-il suivi le penchant qu'il avoit à se spiritualiser ?

L'exemple de ce qui se pratique dans d'autres Etats libres ne feront pas Loi pour un Etat qui ne dépend que de lui-même, quand même l'application pourroit s'en faire à la Pologne; mais il n'y a aucune comparaison entre son Gouvernement & le leur. En Hollande & en Angleterre, où la Religion Protestante a fondé la liberté publique contre la Catholique, il y a deux classes de Citoyens, les vainqueurs & les vaincus. Ceux-là ont fait la part aux autres, & ceux-ci s'en contentent, parce qu'ils ne peuvent pas faire mieux. Voudroit-on mettre la Constitution du Gouvernement Polonois aux mêmes épreuves ? On n'en soupçonne pas l'Auteur.

Il y a assurément de l'érudition dans ces recherches sur l'établissement de la Religion Catholique en Pologne; mais malheureusement pour l'Auteur la Religion Greque y étant aussi ancienne, auroit un sacrifice tout aussi grand à faire, celui de huit ou neuf siècles. Pour les deux autres Religions, elles se persuadent qu'une antiquité d'un siècle & demi est tout aussi bonne, & fait tout autant de droit qu'une possession de 300 ans. La prescription la plus longue est de 100 ans, on ne croit pas qu'il soit possible de revenir contre; & il paroît que la Révélation de quatre générations suffit pour décider si une chose est bonne ou mauvaise, à moins qu'on ne dorme pendant tout ce tems-là.

Et qui de nous, au-lieu d'éteindre les premières étincelles